**Notion: N0368**

**Notion originale: langue identitaire ou grégaire**

**Notion traduite: langue identitaire ou grégaire**

**Document: D088**

Titre: XXIè siècle : le crépuscule des langues ? Critique du discours Politico-Linguistiquement Correct

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: CALVET, Louis-Jean

Auteur: VARELA, Lia

In : Estudios de Sociolingüística, n°1(2), 2000, pp. 47-64

Extrait E1562, p. 60-61

Les Corses par exemple (ou toute autre communauté) pourraient être amenés, dans leur mouvement de défense de leur langue, à réclamer qu'elle soit utilisée au tribunal. Or, si un paysan malien est justifié à réclamer d'être jugé ou de se défendre dans sa langue (par le biais d'un interprète ou par un magistrat la parlant), un Corse francophone réclamant d'être jugé en corse (ou un Galicien réclamant d'être jugé en galicien) revendique en même temps d'ajouter aux fonctions de sa langue identitaire ou grégaire une fonction répressive, ce qui peut sembler paradoxal: les langues sont faites pour servir les hommes (et dans ce cas pour leur servir à se défendre devant un tribunal), mais les hommes ne sont pas là pour servir les langues (et dans ce cas pour en faire la langue dans laquelle on punit).